



N° 13617*01 DEMANDE DE DEROGATION

POUR [] LA COUPE* [] LARRACHAGE*
[] LA CUEILLETTE [X] L ENLEVEMENT
DE SPECIMENS D ESPECES VEGETALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 Février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Veolia Propreté Soccoin
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : ZA les juncets Rue :
Commune : CHANGY
Code postal : 45380
Nature des activités : traitement de déchets
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION
Table with 3 columns: Nom scientifique / Nom commun, Quantité (1), Description (2)
Row 1: B1 Cistus umbellatus L. 1753, 1 à 5 individus au sein d'une même station, 1 à 5 individus en lisière d'un fragment de chênaie acidiphile.

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION
List of objectives with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Inventaire de population, Etude phytoécologique, Etude génétique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommage aux cultures, Prévention de dommage aux forêts, Prévention de dommage aux eaux, Prévention de dommage à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet d'usine de méthanisation de déchets organiques à Orléans La Source (45).
cf. chapitre III du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L. 411-2 du Code de l'Environnement.

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L OPERATION
Préciser la période : La transplantation sera réalisée entre septembre et octobre.
Ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION
Arrachage ou enlèvement définitif [X] Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Les pieds seront replantés immédiatement après l'arrachage (mesure C03) en lisière d'une chênaie acidiphile située au sein de l'aire d'étude. Cette lisière se trouve en mosaïque avec des fragments de lande sèche et est localement en cours de boisement. Elle sera donc gérée de manière conservatoire (mesure C02) et un suivi sera assuré.
Arrachage ou enlèvement temporaire [] Avec réimplantation sur place []
Avec réimplantation différée []
Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

Les 1 à 5 individus d'Hélianthème en ombelle seront transplantés selon un protocole établi sur la base des conseils de madame Edith Bertholon de la société FILIPPI (conseils en jardins secs).

1 - Les pieds seront transplantés avec leur motte (prélèvement au moyen d'un godet de mini-pelle),

2 - 4 trous de 50cm x 50cm x 50 cm de profondeur (à adapter selon la taille des pieds transplantés) seront créés dès l'automne sur le site récepteur,

3 - les pieds seront transplantés en automne. Après les premiers arrosages de plantation, les plantes profitent des pluies d'automne et d'hiver pour se développer. Même si elles ne semblent pas pousser pendant l'hiver elles développent leur système racinaire en profondeur, ce qui leur permettra de mieux affronter la sécheresse de l'été suivant.

4 - Afin de faciliter le développement des plantes au printemps, il est nécessaire de rabattre les tiges d'environ 40 cm avant de les planter.

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION*

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser :

Autre formation Préciser : Formation universitaire en écologie ou en biologie (Master, DESS, DEUST...)

La transplantation sera effectuée par une société d'espaces verts d'après un protocole établi et suivi par un expert botaniste-phytosociologue.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Centre

Départements : Loiret

Cantons : Orléans

Commune : Orléans

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Réimplantation des spécimens enlevés

Mesures de protection réglementaires

Réimplantation des populations de l'espèce

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

L'espèce sera transplantée dans une lisière acidiphile sèche hébergeant déjà entre 5 et 10 pieds d'Hélianthème en ombelle. Cette lisière d'une longueur d'environ 50m sera gérée de manière conservatoire (mesure C02). L'entretien consiste en l'arrachage et/ou la coupe régulière des ligneux (Ajoncs d'Europe, Genêts à balais, etc.) ayant colonisés ce milieu afin de le rouvrir pour permettre le développement des espèces végétales de milieux ouverts. Cette gestion sera appliquée à l'ensemble des habitats de lisière forestière acidiphile du site. L'opérateur veillera à ne pas couper les gros Robiniers faux-acacia présents sur le site. Si une coupe s'avérait nécessaire, il faudra procéder et à un dessouchage. Les semis et jeunes drageons seront systématiquement arrachés au niveau des habitats préférentiels de l'Hélianthème en ombelle. L'arrachage a lieu au printemps et ce pendant trois ans.

cf. chapitre VIII. du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L. 411-2 du Code de l'Environnement.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un suivi de chantier sera réalisé pour la restauration des habitats des lisières acidiphiles, pour la gestion du Robinier et pour la transplantation des pieds d'Hélianthème en ombelle par un expert écologue pour garantir la bonne mise en œuvre des mesures.

Des bilans de suivi seront rédigés et transmis aux services concernés (DREAL) après la mise en place des mesures, puis chaque année pendant les 3 années suivant la transplantation.

*cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à ... *Chassigny*

Le : *29/11/2013*

Votre signature : 